

Vaychla'h

**Yovav de Botsra**

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vaychla'h 5737-1976  
et discours 'hassidique intitulé : "Yaakov envoya", de 5731-1970)  
(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Vaychla'h 36, 33)  
(Likouteï Si'hot, tome 15, page 294)

1. L'un des monarques qui "régnerent dans le pays d'Edom avant qu'il y ait un roi des enfants d'Israël"<sup>(1)</sup> fut : "Yovav, fils de Zara'h, de Botsra"<sup>(2)</sup>. Rachi cite ces mots et il explique : "Botsra est l'une des villes de Moav, ainsi qu'il est dit<sup>(3)</sup> : 'à Krayot et à Botsra, etc.'. Elle donna un roi à Edom et c'est pour cela qu'elle sera frappée avec lui, ainsi qu'il est dit<sup>(4)</sup> : 'un sacrifice sera offert à l'Eternel, à Botsra". Or, pourquoi donc serait-il nécessaire de savoir, selon le sens simple du verset

que : "Botsra est l'une des villes de Moav" ?

Les commentateurs<sup>(5)</sup> répondent à cette question en avançant que Rachi énonce ainsi la raison pour laquelle le verset précise l'origine de ce roi, Botsra. Ceci lui permet d'affirmer que Botsra : "sera frappée avec lui", parce que : "elle donna un roi à Edom". Il semble<sup>(6)</sup>, néanmoins, que cette interprétation ne soit pas ni compréhensible, ni suffisante. En effet,

---

(1) Vaychla'h 36, 31.

(2) Vaychla'h 36, 33.

(3) Yermyahou 48, 24.

(4) Ichaya 34, 6.

(5) Divreï David sur le Toureï Zahav et l'on verra aussi, sur ce point, le Sifteï 'Ha'hamim.

---

(6) On peut dire qu'il en est bien ainsi, même si telle est la position qui est adoptée par la conclusion, selon le Sdeï 'Hémed, tome 9, à la page 3670 et les références indiquées.

A) cette conclusion soulève elle-même une question, car pourquoi serait-il important de savoir que : “elle sera frappée avec lui”, d’autant qu’il n’est pas question, dans ce contexte, de la période en laquelle Edom sera frappé, celle du monde futur ?

B) point essentiel, le verset mentionne le lieu d’origine de chacun des rois d’Edom qui sont énumérés ici, à l’exception d’un seul, mais Rachi ne s’interroge sur aucun d’entre eux. Bien plus, le verset ajoute<sup>(7)</sup>, à propos du dernier roi, non seulement que : “le nom de sa ville est Paou”, mais aussi que : “le nom de son épouse est Meheitavel”, avec d’autres détails encore. Or, Rachi n’explique pas pour-

quoi tous ces détails sont nécessaires pour un seul roi<sup>(8)</sup>. Il se contente de donner une explication relative au nom de Meï Zahav<sup>(9)</sup>.

Il faut bien en conclure que, selon le sens simple du verset, une telle question ne se pose même pas. Il est fréquent qu’un verset ajoute de tels détails, des indications<sup>(10)</sup>. Dès lors, pourquoi donc Rachi s’interroge-t-il précisément sur : “Botsra” ?

2. Nous comprendrons tout cela en précisant, tout d’abord, le sens du verset proclamant la grandeur du royaume d’Edom et de celui d’Israël<sup>(11)</sup> : “il y a deux peuples en ton sein et deux nations se sépareront de tes

---

(7) Au verset 39.

(8) Même si le Midrash Béréchit Rabba commente tous ces détails. Cela veut bien dire que Rachi ne cherche pas à commenter ces qualificatifs, à l’inverse de ce qu’avance le Divrei David, à cette référence : “chaque fois que l’on peut donner une explication, on le fait”.

(9) Et, l’on peut penser que la raison en est la nécessité d’expliquer qu’un homme est susceptible de porter deux noms, mais ce point ne sera pas développé ici.

---

(10) Grâce à ces indications, on établit plus clairement encore de qui il s’agit. Quand un homme n’est pas très connu, ou bien quand il y en a un autre qui porte le même nom que lui ou encore qui se distingue par le même signe, le verset ajoute alors une autre indication. Mais, peut-être est-ce là, par exemple, un moyen d’augmenter son éloge. On verra aussi, à ce propos, notamment, le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 2, aux paragraphes 11 et 12.

(11) Toledot 25, 23.

entrailles, un peuple se renforcera contre l'autre, le grand servira le plus jeune".

Commentant l'expression : "un peuple se renforcera contre l'autre", Rachi explique : "ils ne seront pas identiques par leur grandeur : quand l'un se dresse, l'autre s'effondre". En revanche, il ne dit rien de la fin du verset : "le grand servira le plus jeune". Ceci semble, pourtant, difficile à comprendre, car, si l'on admet que : "quand l'un se dresse, l'autre s'effondre", comment le verset peut-il se conclure par : "le grand servira le plus jeune", sans aucune autre précision, ce qui voudrait dire qu'il en serait ainsi de façon permanente, à toutes les époques, sans la moindre condition ?

De fait, le Midrash<sup>(12)</sup> précise bien, à ce propos, que : "s'il en a le mérite, il le servira, mais, si ce n'est pas le cas,

il sera servi". Rachi, en revanche, ne fait pas mention de cette interprétation<sup>(13)</sup>.

L'explication est, en fait, la suivante. Commentant l'expression : "il y a deux peuples en ton sein", Rachi dit : "deux personnages illustres, Antoine et Rabbi", puis, à propos des : "deux nations", il explique : "il n'est pas de nation sans royauté".

Cela veut dire que les deux peuples et les deux nations dont le verset fait état ne sont pas une simple répétition, une figure de style, mais bien deux notions différentes. Les "deux peuples (qui sont) en ton sein" sont Yaakov et Esav, avec leurs descendants, à titre personnel, alors que les "deux nations" sont Yaakov et Esav en tant que : "royaumes".

On peut en déduire ce que sont les deux détails suivants,

---

(12) On verra, en particulier, le Midrash Béréchit Rabba, sur ce verset et le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, sur ce verset.

(13) On verra aussi le Riva et le Paané'h Raza, à cette référence, de même que le Chnei Lou'hot Ha Berit,

---

à la page 156a, qui souligne que : "le grand servira le plus jeune" est un état permanent, une bénédiction qui s'accomplit d'une manière immuable. On verra aussi le 'Hatam Sofer sur la Torah, à cette référence.

mentionnés par le verset : “un peuple se renforcera contre l’autre, le grand servira le plus jeune”. Ces expressions font suite aux deux catégories précédentes. Ainsi, “un peuple se renforcera contre l’autre” fait allusion au royaume d’Israël, à Yaakov et au royaume d’Edom, Esav. En la matière, c’est parfois l’un qui se dresse alors que l’autre s’effondre. Mais, parfois, c’est l’inverse qui est vrai. En revanche, “le grand servira le plus jeune” se rapporte à Yaakov et à Esav, de même qu’à leurs descendants, à titre personnel. De ce point de vue, c’est effectivement le grand qui sert toujours le plus jeune.

Il en fut de même, par la suite, pour les bénédictions que Its’hak accorda à Yaakov.

Il lui souhaita, en effet : “sois plus puissant que ton frère”<sup>(14)</sup>, sans condition, sans limite<sup>(15)</sup>, sans mentionner une époque, par exemple. De ce fait, Its’hak dit ensuite à Esav : “De quelle utilité te serait une bénédiction ? Si tu acquiers des biens, ils seront à lui, car ce qui est acquis par le serviteur appartient au maître”<sup>(16)</sup>. De plus, “quand tu rejetteras”, si les enfants d’Israël rejettent la Torah, dès lors, “tu ôteras son joug de ta nuque”<sup>(17)</sup>, ce qui veut dire que, même quand “tu rejetteras”, Esav ne recevra pas pour autant les bénédictions. En effet, même en pareil cas, il reste le serviteur de Yaakov, y compris quand il serait en mesure de se défaire de son joug et de sa servitude<sup>(18)</sup>.

---

(14) Toledot 27, 29.

(15) On peut penser que, y compris d’après le commentaire ancien de Rachi sur le verset 28, “la rosée des cieux”, “s’il en est digne”, il y a là uniquement une justification pour ne pas accorder la bénédiction à Yaakov, mais non pour la transmettre à Esav, le “puissant”. On verra le Kéli Yakar et le Or Ha ‘Haïm, à cette référence de la Parchat Toledot.

---

(16) Selon le commentaire de Rachi sur le verset 37.

(17) Au verset 40 et dans le commentaire de Rachi.

(18) Ceci permet de répondre à la question qui est posée par le Sifteï ‘Ha’hamim, à cette même référence : “on ne constate pas que Its’hak ait accordé les bénédictions à Yaakov d’une manière conditionnelle”.

3. Toutefois, ce qui vient d'être dit conduit à s'interroger sur la formulation de ce verset<sup>(1)</sup> : "voici les rois qui régnèrent dans le pays d'Edom avant qu'il y ait un roi des enfants d'Israël". La Torah relate ici de quelle manière se réalisa la promesse selon laquelle : "un peuple se renforcera contre l'autre : quand l'un se dresse, l'autre s'effondre". Car les monarques d'Edom "régnèrent avant qu'il y ait un roi des enfants d'Israël". Puis, par la suite, quand il y eut effectivement : "un roi des enfants d'Israël", dès lors, "le royaume d'Esav fut supprimé, de leur vivant"<sup>(19)</sup>.

Il est dit que : "le grand servira le plus jeune" et que : "tu seras plus puissant que ton frère", bien plus qu'il en

est ainsi de manière permanente, au moins pour certaines personnes, y compris lorsque : "tu ôteras son joug de ta nuque", comme on l'a indiqué. Dès lors, comment comprendre que les fils d'Esav aient eu des rois, en leur époque, comme les enfants d'Israël en eurent eux-mêmes, en la leur, sans aucune différence découlant du fait que : "tu seras plus puissant que ton frère", ce qui doit être un état permanent ? Bien plus, le verset : "tu ôteras son joug de ta nuque" signifie uniquement, comme on l'a dit, que la soumission, d'une manière concrète, est imparfaite, mais non qu'Esav doit être "puissant" et roi !

L'explication est, en fait, la suivante. La Paracha répond elle-même à cette question en

---

(19) Selon le commentaire que donne Rachi de ce verset et l'on verra égale-

---

ment les commentateurs de Rachi, sur ce sujet.

précisant, pour chaque roi d'Edom, le lieu ou la ville desquels il était originaire. Car, tous ces endroits n'appartiennent pas à la région d'Edom<sup>(20)</sup> et la Torah souligne, de cette façon, que les rois d'Edom ne sont pas des descendants d'Esav, qu'ils proviennent, en fait, d'autres régions et donc d'autres peuples.

4. Cette explication est, toutefois, contredite par

Yovav, fils de Zara'h, de Botsra, qui était effectivement un descendant d'Esav. En effet,

A) Zara'h<sup>(21)</sup> était l'un des chefs de famille des fils d'Esav<sup>(22)</sup>.

B) dans les prophètes, à différentes références<sup>(23)</sup>, Botsra est mentionnée en relation avec le pays d'Edom et l'on peut en déduire qu'elle était bien l'une de ses villes<sup>(24)</sup>.

---

(20) On verra, à ce propos, le Midrash Béréchit Rabba, le Radak, le Sferno sur le verset : "voici les rois", bien que cette explication n'apparaisse pas dans plusieurs éditions du Sferno, le Midrash Chemot Rabba, chapitre 37, au paragraphe 1, le Guide des égarés, tome 3, au chapitre 50. Ce n'est pas ce que disent, notamment, le Ramban et le Be'hayé, le Midrash Bamidbar Rabba, chapitre 14, au paragraphe 10, précisant que trois d'entre eux étaient des fils d'Edom, alors que les autres venaient d'autres endroits et d'autres nations. On verra aussi le Abravanel, à cette même référence de la Parchat Vaychla'h.

(21) Ce qui est expliqué ici par le texte permet de comprendre pourquoi Rachi mentionne aussi, dans le titre de son commentaire, les mots : "Yovav, fils de Zara'h", bien qu'il commente uniquement : "de Botsra".

---

En effet, la question qui est soulevée par le verset porte également sur les mots : "Yovav, fils de Zara'h", comme l'indique le texte. En outre, Yovav fait allusion à Esav, qui était roux et qui versait le sang, selon le commentaire de Rachi sur le verset Toledot 25, 25.

(22) A la même référence, aux versets 13, 15, avec le commentaire de Rachi et 13, 17.

(23) Ichaya 63, 1. Yermyahou 49, 13 et 22. Amos 1, 12. On verra aussi le commentaire de Rachi sur la plupart de ces versets, qui dit que Botsra est une ville et que ce terme ne doit pas être rapproché de *Mivtsar*, forteresse.

(24) Comme l'écrivent le Ramban et le Be'hayé, commentant le verset : "voici les rois", de même que le Midrash Bamidbar Rabba, à la même référence et les commentateurs du Midrash Béréchit Rabba, à cette référence.

De ce fait, Rachi doit apporter une précision : "Botsra est l'une des villes de Moav" et il en cite une preuve tranchée : "ainsi qu'il est dit : 'à Krayot et à Botsra, etc.'", toutes les villes citées dans ce verset se trouvant effectivement dans le pays de Moav<sup>(25)</sup>. De fait, le verset se conclut par : "et toutes les villes du pays de Moav", ce qui fait bien la preuve que Yovav, fils de Zara'h, n'était pas un descendant d'Esav. Il venait d'une ville de Moav et il appartenait donc à ce peuple.

Néanmoins, à différentes références, Botsra est effectivement mentionnée en relation avec Edom et Rachi l'explique, dans la suite de son commentaire : "Elle donna un roi à Edom et c'est pour cela qu'elle sera frappée avec lui". C'est pour cette raison que les passages parlant des malheurs que D.ieu enverra à Edom mentionnent également Botsra, qui : "sera frappée avec lui".

5. Comme on vient de le voir, Rachi, en écrivant que : "elle donna un roi à Edom et c'est pour cela qu'elle sera frappée avec lui", ne fait pas qu'établir une simple relation entre Edom et Botsra. Plus précisément, il justifie, de cette façon, qu'il soit fait mention de Botsra, à différentes reprises, en relation avec Edom, bien que cette ville se trouve dans la région de Moav. En effet, "elle sera frappée avec lui" et ceci permet de répondre à une autre question que l'on pourrait se poser sur ce commentaire de Rachi.

Pour faire la preuve que : "Botsra est l'une des villes de Moav", Rachi cite le verset : "à Krayot et à Botsra", puis il ajoute un : "etc." et il mentionne ensuite un second verset, démontrant que : "elle sera frappée avec lui" : "un sacrifice sera offert à l'Eternel, à Botsra", sans ajouter, cette fois, un : "etc.". Or, l'inverse aurait semblé plus logique.

---

(25) De fait, tout le chapitre Yermyahou 48, que l'on consultera, est consacré à Moav.

Pour démontrer que : “Botsra est l’une des villes de Moav”, les mots : “à Krayot et à Botsra” sont suffisants<sup>(26)</sup>. Tout comme Krayot est identifiée comme l’une des villes de Moav<sup>(27)</sup>, il en est de même également pour Botsra<sup>(28)</sup>. En revanche, la suite de ce verset : “et toutes les villes de Moav”, auquel Rachi fait allusion par un : “etc.”, ne sont qu’un complément de la preuve.

A l’inverse, la preuve que Botsra : “sera frappée avec lui”, avec Edom, découle non pas des mots : “un sacrifice

sera offert à l’Eternel à Botsra”, dans lesquels il n’est pas question d’Edom, mais bien de la suite de ce verset, ce qui aurait justifié un : “etc.”. C’est, en effet, la suite de ce verset qui affirme que : “il y aura un grand massacre dans le pays d’Edom”<sup>(29)</sup>. Or, Rachi, en l’occurrence, ne dit pas : “etc.”<sup>(30)</sup> !

On peut donc penser que l’explication est la suivante. La suite de ce verset : “un sacrifice sera offert à l’Eternel à Botsra et il y aura un grand massacre dans le pays d’Edom” permet, en apparen-

---

(26) Dans les deux premières éditions et dans la plupart des manuscrits de Rachi, on ne trouve pas le mot : “etc.”. Il en est de même pour le commentaire de Rachi sur le verset Ichaya 63, 1.

(27) Comme l’établissent clairement le verset Yermyahou 48, 41, le commentaire de Rachi, à cette référence, de même que la seconde explication du Radak et le verset Amos 2, 2.

(28) Ceci permet de comprendre pourquoi Rachi mentionne aussi : “à Krayot”. En revanche, on ne peut pas penser qu’il aurait été préférable, pour Rachi, de citer les mots suivants : “à Botsra et à toutes les villes du pays de Moav”, qui désignent expressément les villes de Moav et n’y fait pas uni-

---

quement allusion par un : “etc.”. En effet, si cela avait été le cas, il aurait été possible de se tromper et de penser que : “les villes du pays de Moav constituent une catégorie indépendante”, à laquelle Botsra n’appartient pas.

(29) Dans la seconde édition de Rachi est ajouté un : “etc.”, alors que, dans plusieurs manuscrits, Rachi cite clairement la fin du verset : “un grand massacre dans le pays d’Edom”.

(30) Bien plus, dans le Midrash Béréchit Rabba, sur ce verset, on trouve un : “etc.”, bien que la formulation ne soit pas celle de Rachi : “sera frappée avec lui”, mais : “Je me concentrerai uniquement sur Botsra”.



ce, de contredire ce commentaire de Rachi, selon lequel : "Botsra est l'une des villes de Moav", mentionnée ici parce qu'elle : "sera frappée avec lui". En effet, il n'y a pas lieu de préciser d'emblée ce que sera la punition, car celle-ci n'est qu'accessoire et secondaire, "un sacrifice sera offert à l'Éternel à Botsra", puis d'ajouter, uniquement après cela ce qui est, en réalité, l'essentiel et la cause première, "il y aura un grand massacre dans le pays d'Edom".

On pourrait répondre, bien qu'au prix d'une difficulté, mais c'est effectivement l'interprétation qu'il faudra adopter, selon le commentaire de Rachi, que le "et" de coordination entre les deux propositions, "et il y aura un grand massacre", n'est pas, en l'occurrence, une coordination ordinaire, ce qui soulèverait la question qui a été posée au préalable. C'est, en l'occurren-

ce, un "et" d'interruption<sup>(31)</sup>. Mais, en tout état de cause, la lecture de la fin de ce verset soulève une objection sur le commentaire de Rachi. De ce fait, il ne le mentionne pas du tout, pas même en allusion, par un : "etc."

6. On vient de voir que, selon Rachi, "le grand servira le plus jeune" a été dit pour toutes les époques. Or, on peut s'interroger sur cette affirmation en observant le début de cette Sidra. Il y est relaté, en effet, que Yaakov envoya des émissaires auprès d'Esav et il leur demanda : "voici ce que vous direz à mon maître, à Esav : ainsi a parlé ton serviteur Yaakov... pour dire à mon maître et pour trouver grâce à ses yeux"<sup>(32)</sup>. La Sidra rapporte par la suite que Yaakov envoya un cadeau à Esav et qu'il se prosterna devant lui : "sept fois"<sup>(33)</sup>, il l'appela : "mon maître", à plusieurs

---

(31) Il y a, néanmoins, une preuve qu'elle : "sera frappée avec elle", puisque toutes ont été mentionnées ensemble. On notera que le Midrash Béréchit Rabba, à cette référence, dit :

---

"Je me concentrerai uniquement sur Botsra. Rabbi Bré'hya dit : malgré cela..."

(32) 32, 5-6.

(33) 33, 3.

reprises<sup>(34)</sup> et il se présenta à lui comme : “mon serviteur”<sup>(35)</sup>. Or, tout cela n'est-il pas le contraire de la promesse selon laquelle : “le grand servira le plus jeune”<sup>(36)</sup> ?

Selon le sens simple de la Torah, une telle question ne se pose pas, car, en avançant que : “je me suis peut-être souillé par la faute”<sup>(37)</sup>, Yaakov exprimait sa crainte que ne se réalise pas la promesse qui lui avait été clairement faite par D.ieu : “Tu as dit : Je te ferai du bien”<sup>(38)</sup>. A fortiori pouvait-il craindre que, pour la même raison, ne se réalise pas la prophétie selon laquelle : “le grand servira le plus jeune”, qui avait été énoncée à sa mère par Chem<sup>(39)</sup>.

Mais, tout cela n'est pas encore parfaitement clair<sup>(40)</sup>, car la prophétie et la bénédiction : “tu seras plus puissant que ton frère” n'étaient pas assorties de la condition : “lorsque tu ôteras ton joug de ta nuque”. En effet, “même si les enfants d'Israël transgressent la Torah”, ils ne feront alors que : “ôter le joug”. Comment donc Yaakov se permit-il de mener une action qui allait à l'encontre de cette prophétie et de cette bénédiction, au point d'appeler Esav : “mon maître” et de se présenter comme : “ton serviteur” ?

---

(34) 33, 8-13-14 et 15.

(35) 33, 5 et 14.

(36) On verra le commentaire de Rachi sur le verset 32, 5 : “tu seras plus puissant que ton frère : ceci ne s'est pas réalisé en moi”. On consultera aussi, notamment, le Zohar, tome 1, à la page 145a et le commentaire de Rabbi Avraham Ibn Ezra sur le verset Toledot 27, 40.

(37) Commentaire de Rachi sur le verset 32, 11.

(38) Au verset 32, 13.

---

(39) Commentaire de Rachi sur le verset Toledot 25, 23.

(40) On consultera l'introduction du Rambam à son commentaire de la Michna, au paragraphe : “la seconde partie”, qui dit : “En revanche, que le Saint béni soit-Il demande au prophète de promettre une bonne nouvelle aux hommes, avec une assurance absolue, sans condition, puis que cette promesse ne se réalise pas, cela est absolument impossible”.

On trouve effectivement, dans le Midrash<sup>(41)</sup> que Yaakov fut puni pour avoir envoyé des émissaires à Esav et pour l'avoir appelé : "mon maître", mais, comme on l'a maintes fois souligné<sup>(42)</sup>, les Patriarches étaient parfaitement soumis à la Volonté de D.ieu, "tout au long de leur vie"<sup>(43)</sup>. Ils ne faisaient donc pas le mal, ce qu'à D.ieu ne plaise, ne commettaient pas de transgressions, que D.ieu nous préserve de le penser et, si certaines de leurs actions semblent être des "fautes", il n'en était sûrement pas ainsi au sens littéral, que D.ieu nous en garde.

C'est effectivement ce que l'on observe, en l'occurrence. Yaakov fut puni pour avoir adopté une telle attitude envers Esav, comme le soulignent nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction.

Malgré cela, les Sages eux-mêmes déduisent de son attitude<sup>(44)</sup>, que : "l'on peut flatter les impies dans ce monde, afin de maintenir la paix".

7. La 'Hassidout explique<sup>(45)</sup> qu'Esav, en sa source, est plus haut que Yaakov. C'est la raison pour laquelle il était l'aîné, par la naissance. Puis, quand Yaakov lui apporta l'élévation, il fit briller en lui une lumière particulièrement haute, émanant de cette source d'Esav, plus haute que la sienne propre.

On peut ainsi comprendre pour quelle raison Yaakov envoya des émissaires à Esav, lui fit transmettre : "voici ce que vous direz à mon maître, à Esav : ainsi a parlé ton serviteur Yaakov..." et il lui envoya un cadeau. Il fit tout

---

(41) On verra, notamment, le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 75, aux paragraphes 1 à 3, de même qu'au paragraphe 11.

(42) On verra le Likouteï Si'hot, tome 5, à partir de la page 63.

(43) Tanya, chapitre 23, à la page 28b.

(44) On verra le Yalkout Chimeoni, à

---

la Parchat Vaychla'h, au paragraphe 133, Pirkeï de Rabbi Eliezer, chapitre 37 dans l'édition présentant également le commentaire du Radal, cité dans le Or Ha Torah, tome 5, à la page 872b.

(45) Torah Or et Torat 'Haïm, Parchat Vaychla'h.

cela essentiellement dans le but d'accéder à la source d'Esav, dépassant la sienne.

Mais, le Midrash constate que Yaakov, pour obtenir ce résultat, dût s'abaisser devant Esav tel qu'il était alors ici-bas. C'est pour cela qu'il fut puni. Il faut bien en conclure que cette explication, selon laquelle Yaakov envoya des émissaires et un cadeau à Esav, ici-bas, est plausible également selon la dimension profonde de la Torah<sup>(46)</sup>.

---

(46) Ceci correspond aux deux explications du Torat 'Haïm qui sont citées à cette référence, au paragraphe 11, sur le fait que Yaakov se prosterna devant Esav, du bas vers le haut, jusqu'à sa source, selon la première, du haut vers le bas, en s'abaissant devant lui tel qu'il était ici-bas et devait recevoir l'élévation, afin d'en libérer le bien, selon la seconde. On consultera cette longue explication. Et, l'on peut penser qu'il en est de même également pour ce qui est exposé dans le Torah Or et dans le Torat 'Haïm, à cette même référence, à propos de l'envoi des émissaires vers la source d'Esav. Il n'en était pas ainsi uniquement, comme une lecture hâtive semble l'indiquer, parce que Yaakov pensait qu'Esav avait d'ores et déjà reçu l'élévation. Par la suite, après que les émis-

8. L'explication est la suivante. Il existe, de façon générale, deux façons de juguler le mal et de lui apporter l'élévation.

La première façon est la révélation de Lumière. Celui qui l'apporte doit alors transmettre à celui qui la reçoit une grande et haute Lumière, émanant du domaine de la sainteté. Puis, quand cette Lumière brille intensément, le mal et l'obscurité sont repoussés. Les parcelles de sainteté qu'ils contiennent sont alors transformées, élevées.

---

saires lui aient annoncé que ce n'était pas le cas, comme l'expliquent le Torah Or et le Torat 'Haïm, à cette même référence, il était donc impossible d'élever les "eaux féminines" jusqu'au monde de Tohou. En effet, les Patriarches étaient parfaitement soumis à D.ieu et ils ne pouvaient donc pas se tromper, car toutes leurs actions étaient sincères. Cependant, il y avait bien là un gros effort, un accomplissement indépendant. On verra aussi le Torat 'Haïm, à cette même référence, au paragraphe 8, qui décrit deux aspects, deux interprétations de : "Il va à ta rencontre", la première selon laquelle Esav conservait sa force et sa puissance, au sens le plus simple, la seconde affirmant que la source céleste d'Esav s'était alors mise en éveil.

La seconde façon est l'introduction. Celui qui apporte l'élévation doit s'introduire dans l'endroit qu'il lui fait élever. Bien plus, il portera les vêtements de celui qui doit recevoir l'élévation. Et, c'est en se consacrant à lui qu'il le transformera, du mal vers le bien.

Chacune de ces deux façons possède une qualité que l'autre n'a pas :

Pour celui qui donne l'élévation, la supériorité que possède la première façon est de ne pas faire dépendre l'élévation d'une chute qui serait imposée ainsi. En effet, cette élévation reste séparée de celui qui la reçoit. Il n'en est pas de même, en revanche, pour la seconde façon, qui impose la lutte et le contact direct<sup>(47)</sup>. Celui qui apporte l'élévation subit alors une chute, par rapport à son état préalable, au point que l'homme puisse subir le manque.

Pour celui qui reçoit l'élévation, en revanche, c'est l'in-

verse qui est vrai. Dans la première façon, la transformation est obtenue par une révélation de Lumière. Elle n'est pas le fait de celui qui la reçoit. Elle s'accomplit quand on repousse, quand on supprime. Il n'en est pas de même, en revanche, pour la seconde façon. Celui qui apporte l'élévation s'introduit lui-même en celui qui la reçoit, en son état, en sa situation. Il agit sur lui et il fait en sorte que, tout en restant au niveau qui est le sien, cet homme cesse de s'opposer, d'être un voile, une occultation pour le domaine de la sainteté.

9. La finalité ultime de la pratique de la Torah et des Mitsvot est énoncée de cette façon : "la Torah fut donnée afin de réaliser la paix dans le monde"<sup>(48)</sup>. Le contenu d'une paix véritable est la transformation de l'ennemi, avec lequel cette paix a été conclue. Il en est de même également pour : "la paix dans le monde". En effet, ce monde est conçu pour voiler D.ieu et l'on doit donc y instaurer la

---

(47) Tanya, au chapitre 28.

---

(48) Selon les termes du Rambam, à la fin des lois de 'Hanouka.

paix, en le transformant dans la sainteté.

De ce fait, la Torah "voyagea et descendit"<sup>(49)</sup> ici-bas. Elle s'introduisit<sup>(50)</sup> dans les éléments qui appartiennent à : "l'arbre du bien et du mal", afin que, grâce à cette introduction, il soit possible de séparer le bien du mal<sup>(51)</sup>. C'est à ce propos qu'il est dit : "J'ai souillé (*Egalti*) tous Mes vêtements"<sup>(52)</sup>, afin que puisse être atteint l'objectif ultime, *Gaalti*, "J'ai délivré", que les forces du mal reçoivent l'élé-

vation, ainsi qu'il est écrit<sup>(53)</sup> : "Qui est venu d'Edom... de Botsra...?". Pour cela, est nécessaire cette "souillure", si l'on peut se permettre cette expression, désignant la descente de la Présence divine dans le lieu des forces du mal.

Or, il en est de même pour les Justes, qui : "sont à l'image de leur Créateur"<sup>(54)</sup>. Ceux-ci doivent parfois connaître la chute, par rapport à leur niveau, porter les vêtements de ceux auxquels ils veulent conférer l'élévation. Bien plus,

---

(49) Tanya, au chapitre 4.

(50) On verra le traité Yoma 72b, les lois de l'étude de la Torah, de l'Admour Hazaken, chapitre 4, au paragraphe 3, de même que le discours 'hassidique intitulé : "Tsion sera libéré par la justice", de 5735, à la note 47, dans le Kountrass Maamarim, à la page 151.

(51) On verra la longue explication d'Iguéret Ha Kodech, au chapitre 26.

---

(52) Ichaya 63, 3 et l'on verra, sur tout cela, la fin du discours 'hassidique intitulé : "pour sa sœur, qui est jeune fille", Or Ha Torah, Parchat Emor, Séfer Ha Maamarim 5627 et 5629.

(53) Au verset 1.

(54) On verra, notamment, le Midrash Bamidbar Rabba, chapitre 10, au paragraphe 5.

une réparation est nécessaire, à l'issue d'une telle descente, par la suite. En effet, c'est de cette manière que l'on peut

mettre en pratique le Dessein divin et "réaliser la paix dans le monde"<sup>(55)</sup>.

---

(55) De même, la descente en exil a pour objet de transformer l'obscurité de cette période et l'on peut penser que c'est là le fait nouveau, l'élévation que constitue : "la grande paix de tes constructeurs", par rapport au fait de : "réaliser la paix dans le monde". Ainsi, la "paix", sans autre précision, est la transformation du monde, en lequel la Présence de D.ieu est occultée. La "grande paix", en revanche, est l'élévation de l'exil, qui est antagoniste à la sainteté. On peut penser qu'une même distinction doit être faite entre la transformation de Lavan et celle d'Esav, le second représentant une rigueur plus sévère que le premier, comme l'indiquent le Torat 'Haïm, même référence, au chapitre 5, le Or Ha Torah, Parchat Vaychla'h, à la page 231a et l'on verra aussi le Likouteï Torah, Parchat Reéh, à la page 30a, qui commente la notion de : "grande paix" en soulignant que l'adjectif : "grand" se rapporte ici à Esav, dont la multiplicité et la divergence doivent s'intégrer à l'Unité divine. Ceci nous permettra de comprendre le fils conducteur du discours 'hassidique intitulé : "tous tes enfants", de 5689, dans les Droucheï 'Hatouna, Séfer Ha Maamarim Kountrassim, tome 1. Ce discours a été prononcé il y a cinquante ans et l'on notera qu'un jubilé est appelé : "éternité", dans le traité Kiddouchin 15a, le commentaire de Rachi sur le verset Michpatim 21, 6 et

---

le Zohar, tome 2, à la page 140b. En tout état de cause, ce discours indique, tout d'abord, au chapitre 1, que les érudits de la Torah multiplient la paix dans le monde, puis il cite, dans le second chapitre, le verset : "reviens, reviens, la Choulamit" et il explique que : "ce verset fait allusion à l'exil". Durant cette période, les enfants d'Israël sont appelés : "la Choulamit", "une nation qui a fait la paix entre Moi et Mon monde". En effet, on multiplie la paix dans le monde en apportant l'élévation aux parcelles de sainteté, précisément pendant cette période de l'exil et l'on verra ce que dit le résumé de ce discours, à cette référence. Ceci permet de comprendre également le Midrash qui est cité par ce même discours : "les nations du monde disent à Israël : jusqu'à quand serez-vous assassinés et exterminés pour votre D.ieu ? Venez donc à nous ! Mais, les enfants d'Israël répondent alors aux nations du monde : pourquoi observez-vous la Choulamit ? Avez-vous le pouvoir de nous donner une même force que celle que nous avons reçue sur le mont Sinaï ?". Or, il s'agit bien, en l'occurrence d'enfants d'Israël possédant la plus haute élévation, au point d'être : "assassinés et exterminés pour votre D.ieu" ! Et, ce discours ajoute, par la suite, qu'ils sont appelés Choulamit : "parce qu'ils offrent entièrement leur vie pour la sainteté de Son Nom, béni

10. C'est également pour cette raison que Yaakov s'abaissa devant Esav, non pas uniquement devant sa source céleste, mais bien devant sa personne, tel qu'il était ici-bas, bien qu'il soit écrit que : "le grand servira le plus jeune".

En effet, l'élévation d'Esav est pleinement réalisée quand lui-même admet, de son propre chef, que : "le grand doit servir le plus jeune". Or, pour parvenir à ce stade, il n'était pas suffisant de lui apporter l'élévation en lui révélant la Lumière. Il fallait, en outre, endosser les vêtements de celui qui devait recevoir l'élévation, ce qui constitue effectivement une descente, pour celui qui la donne, au point de se trouver dans le manque.

Cette situation s'exprima, en l'occurrence, par le fait que Yaakov s'abaissa devant Esav<sup>(56)</sup>. Il obtint, précisément de cette façon, qu'Esav dise : "que ce qui se trouve chez toi soit à toi !", ce qui veut dire que : "il confirma, de cette façon, que les bénédictions lui revenaient"<sup>(57)</sup>, y compris celle affirmant que : "tu seras plus puissant que ton frère"<sup>(58)</sup>.

C'est donc de cette façon qu'Esav recevra l'élévation définitive, dans le monde futur, lorsque : "je me rendrai chez mon maître, à Séir"<sup>(59)</sup>. Alors, "les sauveurs monteront sur le mont Tsion pour juger le mont d'Esav et le règne sera à l'Eternel"<sup>(60)</sup>.

\* \* \*

---

soit-Il". Dès lors, pourquoi doivent-ils répondre aux nations du monde ? En fait, l'abnégation de la période de l'exil doit être telle qu'elle apporte l'élévation à cet exil lui-même. De ce fait, il est indispensable de répondre aux nations du monde, qui, de la sorte, peuvent "admettre" l'abnégation des enfants d'Israël.

(56) On verra le Torat 'Haïm, même référence, au chapitre 11.

---

(57) 33, 9 et dans le commentaire de Rachi.

(58) On verra le Zohar, au début de la Parchat Vaychla'h, à la page 166b, qui dit : "Yaakov avait l'esprit doux, envers Esav, afin de parvenir, après avoir été son serviteur, à le dominer et que s'accomplisse pour lui : les peuples et les nations te serviront...".

(59) Au verset 14 et dans le commentaire de Rachi.

(60) A la fin d'Ovadya.